

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2007



*« Une forêt privée gérée et préservée par un réseau
d'hommes compétents au service des générations futures »*

✉ 8 place du Colombier
35000 - RENNES

☎ 02 99 30 00 30
☎ 02 99 65 15 35

✉ bretagne@crpf.fr

🌐 <http://www.crpf.fr/bretagne>

Etablissement Public National
Certifié ISO 14001
Siret : 183 500 503 000 10

Etablissement public national administré par des propriétaires forestiers élus, le CRPF est chargé, conformément aux législations en vigueur, d'orienter et de développer la gestion durable des forêts privées de la région.

Ses missions sont précisées à l'article L 221-1 du code forestier :

- il élabore le schéma régional de gestion sylvicole et le code des bonnes pratiques sylvicoles qui constituent les documents d'orientation de la gestion durable des forêts régionales ;
- il approuve les règlements types de gestion ;
- il agrée, après instruction, les plans simples de gestion présentés par les propriétaires ;
- il contribue à vulgariser les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires forestiers, notamment par le biais d'un programme de réunions d'information forestière, d'édition de documents techniques et d'un réseau de parcelles expérimentales suivies ;
- il aide au regroupement et à la coopération entre les propriétaires pour la mobilisation des bois et la réalisation de travaux forestiers ;
- il veille à la bonne valorisation économique du bois et des autres produits et services des forêts ;
- il favorise, par ses actions, la prise en compte des demandes environnementales et sociales dans la gestion des forêts ;
- il établit des propositions et émet des avis sur la mise en œuvre des politiques publiques faisant appel à ses compétences ;
- il concourt au développement durable et à l'aménagement du territoire.

En outre, il anime les programmes d'aide à la forêt mis en place par les quatre conseils généraux.

Conscient de l'aspect environnemental de ses missions, le CRPF est certifié selon la norme ISO 14001 depuis 2003.

A ce titre, il a défini les grandes lignes de sa politique environnementale et procède au suivi des 10 objectifs et 22 cibles les plus significatifs dans le domaine de ses actions.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA FORET BRETONNE

La forêt bretonne, couvrant environ 332 000 hectares, occupe 12% du territoire régional.

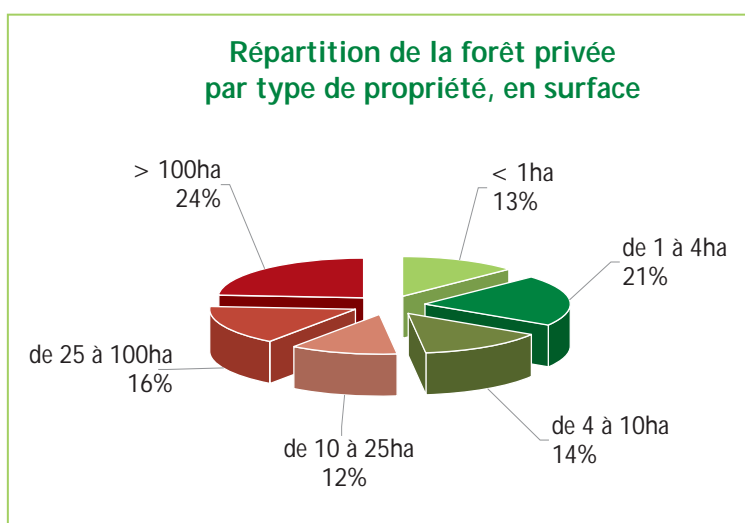
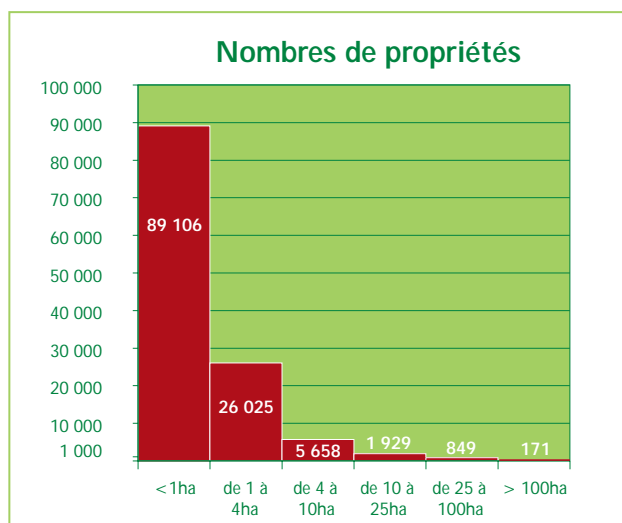
Cette forêt est privée à plus de 90% de sa surface. Elle appartient à un peu moins de 124 000 personnes qui se partagent un domaine d'environ 307 000 hectares.

La moyenne individuelle de moins de 2,5 hectares recouvre des disparités foncières très importantes.

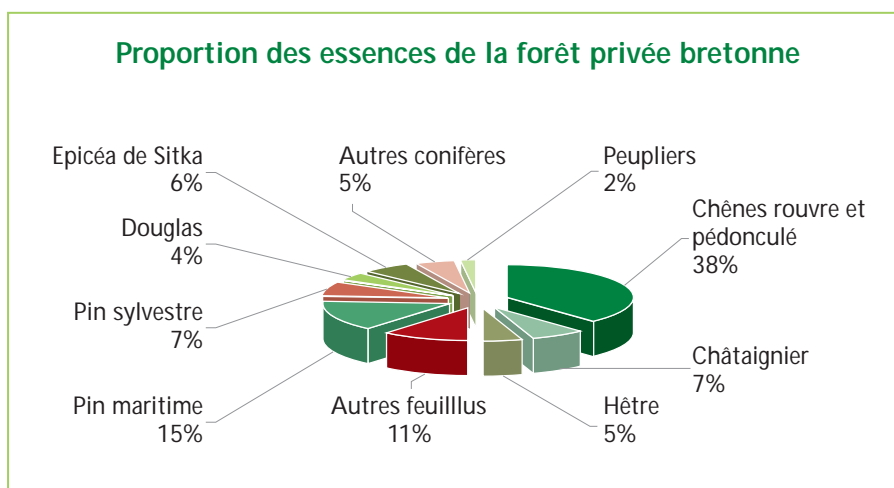
La structure est particulièrement morcelée puisque 71% des détenteurs de forêt ont moins de 1 hectare. Cette catégorie ne représente toutefois que 13% de la surface boisée bretonne.

Inversement, il ne sont qu'un millier à posséder plus de 25 hectares et cette catégorie représente 40% de la superficie boisée régionale.

Les graphiques ci-dessous illustrent bien la réalité de la structure foncière de la forêt bretonne :



Les feuillus sont largement majoritaires : ils occupent 63% de la surface forestière contre 37% pour les résineux.

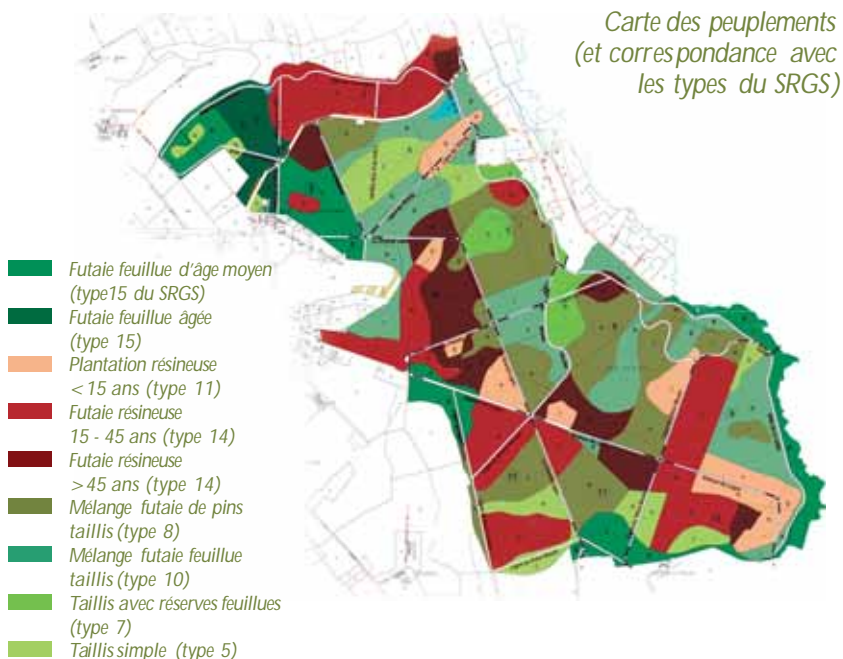


La forêt bretonne s'accroît régulièrement. Elle ne représentait que 5,5% du territoire en 1835. L'inventaire forestier national de 1981 faisait état de près de 270 000 hectares, soit un taux de boisement d'à peine 10%. Avec 332 000 hectares, celui de 1995-1998 la situe à 12%.

LES DOCUMENTS DE LA GESTION DURABLE

Schéma régional de gestion sylvicole

Toute forêt est susceptible, aujourd'hui, d'être dotée d'un document de gestion durable garant d'une conduite respectueuse de l'écosystème et de sa bonne valorisation. Cette garantie est accordée lorsque le document est conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) approuvé en septembre 2005 par le ministre de l'agriculture et de la pêche, qui constitue le cadre de la gestion durable des forêts privées bretonnes.



Code des bonnes pratiques sylvicoles

Ce code a été rédigé par le CRPF en 2006 et approuvé par la Préfète de région le 23 juin 2006. Il permet à tout propriétaire, qui ne relève pas d'un plan simple de gestion obligatoire, de bénéficier d'une part de conseils avisés pour la gestion de sa forêt et d'autre part d'une « présomption de garantie de gestion durable » dès son adhésion. Cette démarche est nécessaire pour pouvoir obtenir des aides publiques et pour accéder au label de certification PEFC.

Au cours de l'année 2007, 243 propriétaires ont adhéré au CBPS pour une surface de 1 985 hectares.

Au total, 285 propriétaires représentant 2 353 ha ont adhéré au CBPS.

Règlement type de gestion

Le premier RTG à avoir été présenté au CRPF émane de l'association des experts forestiers de Bretagne. Il a été approuvé au conseil d'administration de décembre 2007 et vaudra garantie de gestion durable pour les propriétaires qui s'engagent dans cette voie contractuelle pour 10 ans.

Plan simple de gestion



Un plan simple de gestion peut être agréé par le CRPF pour toute forêt de plus de 10 hectares. Il est obligatoire pour les propriétés atteignant 25 hectares d'un seul tenant.

Le CRPF de Bretagne a agréé en 2007 56 PSG obligatoires représentant 4 868 hectares et 21 PSG volontaires couvrant 490 hectares

Fin 2007, avec 734 PSG représentant 76 480 ha, le taux de couverture des forêts soumises à cette obligation était de 91%.



L'activité relative aux documents de gestion durable (rédaction, appel des propriétés, instructions et agréments) a représenté 23% du temps d'activité du CRPF.

LE DEVELOPPEMENT FORESTIER

Le développement forestier est l'ensemble des opérations d'amélioration des techniques sylvicoles et de vulgarisation de la gestion durable auprès du plus grand nombre. C'est la pierre angulaire de l'implication du CRPF, aux côtés des sylviculteurs, en matière d'actions en faveur de la forêt privée.

Le CRPF de Bretagne a développé une activité très forte dans ce domaine et intervient sous plusieurs formes :

Appui technique individuel

Il a porté cette année sur 1 170 bénéficiaires représentant 3 984 hectares boisés.

Cette forme de conseil au coup par coup s'exerce à l'occasion de demandes individuelles dans et hors cadre des programmes d'aide à la forêt mis en place dans les départements par les conseils généraux et dont l'animation a été confiée au CRPF.

Programme des réunions techniques



Explorant tous les domaines (techniques, économiques, environnementaux, réglementaires), ce programme a proposé 23 réunions auxquelles ont assisté 745 propriétaires ou gestionnaires forestiers.

Le programme est adressé aux destinataires du bulletin de liaison des sylviculteurs bretons, soit environ 7 000 personnes. Par ailleurs, plus de 2 200 courriers ciblés d'invitation ponctuelle ont été envoyés à l'occasion de ces réunions.

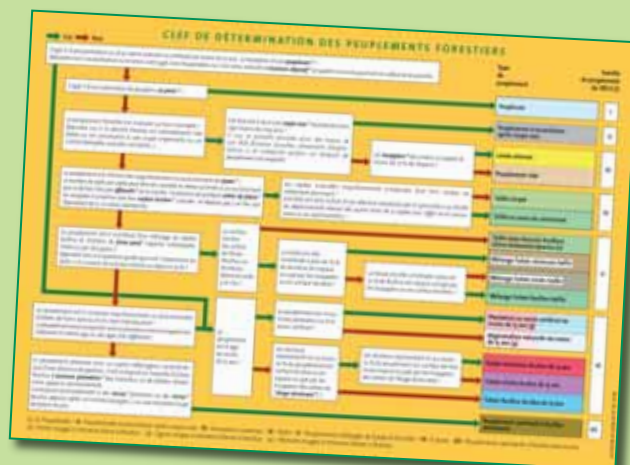
Documents techniques

Contribuant à apporter aux sylviculteurs des conseils pratiques et une aide à la décision, ces productions du CRPF comportent à ce jour :

- 42 fiches techniques (essences forestières et opérations sylvicoles)
- 15 fascicules techniques (connaissance des essences, des stations et des milieux).

Edition d'une nouvelle fiche technique

Il s'agit de la clé d'identification des 16 types de peuplements forestiers bretons qui constitue une base indispensable pour la description des parcelles dans les documents de gestion. En l'absence d'une identification claire du peuplement, il est en effet délicat de lui appliquer la sylviculture ou les itinéraires techniques appropriés.



Revue d'information semestrielle

Le bulletin de liaison des sylviculteurs bretons est adressé gratuitement à tous les propriétaires privés de plus de 4 hectares de forêt, ainsi qu'aux partenaires habituels du CRPF, soit environ 7 000 envois. Ce périodique propose aux lecteurs des rubriques très variées leur permettant de se tenir au courant de l'actualité technique, économique, juridique, fiscale ou environnementale.

En plus des 2 numéros de la programmation habituelle de ce semestriel, un hors série consacré aux relations forêt gibier et aux équilibres sylvo-cynégétiques a été adressé aux destinataires habituels et diffusé plus largement par l'intermédiaire des syndicats départementaux de propriétaires forestiers.



Site web du CRPF

Opérationnel depuis juin 2007, ce site est destiné tout à la fois aux propriétaires forestiers pour lequel il a été conçu prioritairement, mais aussi au public intéressé par cette dimension du territoire.

Les premiers y trouveront réponse à toutes les questions qui se posent à l'occasion des différents actes de la gestion sylvicole durable dans lesquels ils s'investissent.

Quant aux seconds, ils trouveront matière à s'informer sur cette composante du territoire trop souvent méconnue.

Près de 4700 visites ont accompagné, en 2007, la création de ce site de référence sur la forêt bretonne.

www.crpff.fr/bretagne

Un réseau d'essais et d'expérimentations

Vitrine des connaissances techniques dans le domaine de l'arbre, la forêt et la gestion durable des milieux sylvestres, ce réseau comporte 126 placettes illustrant des sujets aussi divers que la production et l'adaptation des essences, les comparaisons de provenances, les itinéraires sylvicoles ou la connaissance des milieux.

En 2007 où une opération complète de remise à jour des dossiers et de visite de l'ensemble des dispositifs a été programmée, 37 essais ont fait l'objet d'une mesure ou d'une matérialisation. En outre, 7 nouveaux sites d'expérimentation ont été créés dont l'essentiel autour du thème des traitements irréguliers.

Le CRPF est l'animateur du « référentiel forestier régional », structure de mise en commun des connaissances techniques en matière de sylviculture. Y participent l'IDF, l'ONF, les CETEF départementaux, les chambres d'agriculture et les syndicats de producteurs forestiers.



Cycle de formation FOGEFOR

Indépendamment du programme annuel des réunions, le Fogefor est un cycle d'initiation à la gestion forestière comportant 9 journées thématiques. En 2007, le cycle débuté à l'automne précédent a pris fin au printemps.

Un 17ème cycle lui a succédé à l'automne 2007. Cette année encore il a fait le plein de stagiaires, avec un effectif de 30 participants dépassant le plafond théorique de 25 inscrits.

Par ailleurs, pour parfaire la formation des anciens stagiaires, un cycle de perfectionnement à cheval sur 2008 leur a été proposé et a reçu l'adhésion de 24 personnes.

Le fogefor est entièrement animé par les personnels techniques du CRPF.

En 2007, le développement forestier a représenté 56% du temps d'activité du CRPF.

LE REGROUPEMENT ET LA COOPERATION

Agissant indirectement dans ce domaine qui relève du service marchand, le CRPF s'y implique dans la mesure de ses missions d'appui. Il intervient à tous niveaux de sa compétence :

↳ En promouvant le regroupement foncier dès lors qu'il permet aux propriétaires de solliciter des aides publiques au boisement ou à l'équipement forestier.

A ce jour, le CRPF a été à l'initiative de la création de :

- 9 groupements forestiers de petits propriétaires (146 intéressés pour 530 hectares) ;
- 65 associations syndicales libres de travaux (ASL) couvrant 2 657 hectares. Pas de création nouvelle en 2007, en raison de l'absence d'aide de l'Etat pour les boisements généralement à l'origine de cette forme de regroupement permettant d'atteindre les seuils de subvention ;
- 1 ECIF (échange et cession d'immeubles forestiers) en cours de réalisation portant sur 85 hectares appartenant à 145 propriétaires, après acquisitions de parcelles par le conseil général du Morbihan déjà propriétaire sur le site ;
- des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier, dont 2 AFAP dans les communes de Carnac et de Noyal Muzillac (56).

↳ En orientant les propriétaires vers des maîtres d'œuvre agréés (experts et coopératives), notamment à l'occasion d'opérations de ventes de coupe de bois ou de travaux nécessitant le suivi d'un homme de l'art.

↳ En appuyant les structures de regroupement existantes ou récemment créées. Parmi ce type de contribution, on peut citer l'aide apportée au groupement de producteurs de bois certifié finistérien qui a vu ses adhérents augmenter de manière significative en 2007, avec 66 personnes représentant 3 242 hectares. Le succès de cette structure a permis la réalisation d'une vente groupée proposant des lots de bois PEFC pour une offre de 29 000 m³ de bois d'œuvre d'épicéa de Sitka principalement.



Le morcellement de la forêt bretonne est un frein au développement que le regroupement et la coopération contribuent à atténuer



Cette action a représenté environ 3% du temps de travail du CRPF en 2007.

LA BONNE VALORISATION DU BOIS, DE LA BIOMASSE ET DES AUTRES PRODUITS ET SERVICES RENDUS PAR LA FORÊT

L'implication du CRPF aux côtés des sylviculteurs a contribué à la mobilisation des bois, dans un contexte favorable de demande soutenue de la part des transformateurs.

Cette mobilisation est le résultat de l'appui technique lors des visites individuelles ou dans le cadre de l'animation des programmes départementaux d'aide à la forêt dont les 4 conseils généraux ont confié l'animation au CRPF. A cet égard, il convient de souligner l'incidence positive de ces subventions qui sont des incitations réelles, notamment chez les petits propriétaires forestiers, pour la réalisation d'interventions sylvicoles de faible revenu mais contribuant à l'amélioration et au renouvellement de la forêt bretonne.

Ces actions combinées et complémentaires se sont traduites par la réalisation de :

- Coupes d'amélioration en feuillus sur 349 ha
- Coupes d'amélioration en résineux sur 648 ha
- Coupes de régénération (toutes essences) sur 327 ha.

En outre, elles ont permis de mobiliser :

- 79 940 m³ de bois d'œuvre destinés au sciage
- 39 550 m³ de petits bois destinés à l'industrie ou au chauffage.

Le CRPF s'investit dans le suivi des ventes de bois pour tenir informés les propriétaires de l'évolution des cours qui sont retranscrits dans le bulletin de liaison des sylviculteurs bretons, lui-même mis en ligne sur le site.



L'ensemble de l'activité relative à ces aspects a représenté de l'ordre de 3% du temps de travail du CRPF.

AVIS ET PROPOSITIONS

En sa qualité d'établissement public, le CRPF est sollicité pour émettre des avis sur des projets qui lui sont soumis. S'attachant à rechercher les incidences de ces projets sur les espaces forestiers, le CRPF s'est impliqué en 2007 dans :

- 11 PLU, soit au titre du porter à connaissance, soit dans le cadre de l'examen des projets transmis, soit au titre de participations aux travaux des commissions communales d'urbanisme ;
- 1 SCOT en Ille et Vilaine ;
- 5 études d'impact (2 projets routiers, 1 tracé de gazoduc, 1 voie verte et 1 piste cyclable) ;
- 1 plan de prévention des risques naturels au titre des inondations sur des bassins hydrologiques.

Le CRPF intervient par ailleurs dans la chartre forestière de territoire de Carnac dont il est à l'initiative et portant sur 11 000 hectares dont près de 2 700 en nature de bois.



Les implications du CRPF dans ce domaine représentent 4% de son activité.

AUTRES ACTIONS

Le CRPF est sollicité en de nombreuses occasions sur des questions diverses réparties entre plusieurs pôles :

Relations avec la filière forêt bois, maillon aval avec lequel il est nécessaire que la sylviculture reste en lien étroit. Des actions communes avec l'interprofession Abi Bois sont l'occasion de travailler de concert à des préoccupations comme la mobilisation des bois.

Le CRPF a également participé intensivement aux travaux de l'association de certification PEFC Bretagne, organisme de certification des bois issus de la gestion durable des forêts qui, par fusion avec 5 autres entités régionales, a formé en 2007 PEFC Ouest.



Protection des forêts, qui regroupe un ensemble d'actions comme :

- La participation au suivi phytosanitaire des forêts, dans le cadre du réseau de correspondants observateurs du Département Santé des Forêts (2 techniciens du CRPF sont affectés à ce réseau).
- La finalisation du document d'objectifs du site Natura 2000 de la forêt de Paimpont dont le CRPF est l'opérateur désigné est intervenue en 2007. Par ailleurs, le CRPF participe aux comités de suivi des autres sites Natura 2000 incluant de la forêt.
- L'implication dans toutes opérations concourant à la recherche des équilibres sylvo-cynégétiques (groupes de travail, commissions de plan de chasse, cartographies de pression des cervidés, contribution aux études et relevés d'indices biotiques...).

Appui aux différents organismes de la forêt privée, notamment les syndicats de propriétaires et producteurs forestiers et les CETEF bretons, associations consacrant leur activité à l'expérimentation forestière et à la promotion des techniques sylvicoles innovantes.

Opérations de communication et de sensibilisation à la forêt qui ont comporté à ce titre quelques moments forts en 2007. Tel a été le cas de la commémoration du 20^{ème} anniversaire de l'ouragan de 1987 qui avait meurtri la forêt bretonne détruite sur 15 000 ha et affectée à un moindre degré sur 50 000 autres.

- Mise en place en juin du site du CRPF, outil de connaissance, de développement et de communication sur cette composante du territoire rural trop souvent méconnue. Sa vocation est de répondre aux besoins d'information des 124 000 propriétaires forestiers bretons pour lequel il a été conçu, en restant accessible à tout public intéressé par ce domaine. Encore confidentiel en 2007 ce site évolutif va s'enrichir au fil des années pour constituer la référence en matière de forêt dans la région.
- Relation avec les médias pour faire connaître la forêt, ses enjeux et ses contraintes au public. A ce titre, le CRPF a eu l'occasion de communiquer auprès de France 3 et France Bleu Armorique, dans la presse quotidienne ou les revues agricoles, ainsi que par le biais du portail de Bretagne Environnement.

www.crfp.fr/bretagne

Page d'accueil du site du CRPF



Ces actions ont représenté 11% du temps d'activité du CRPF.

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

BUDGET

Le CRPF de Bretagne est financé principalement par l'Etat et par le reversement d'une partie de la taxe foncière sur les bois et forêts prélevée par les chambres d'agriculture et redistribuée entre tous les CRPF.

Ce financement permet à l'établissement d'assurer les missions prescrites par la loi et son fonctionnement.

L'approfondissement de certaines missions, l'animation des programmes départementaux ainsi que des actions spécifiques font l'objet de conventions avec les services déconcentrés de l'Etat, le conseil régional et les conseils généraux.

Ces actions complémentaires sont effectuées conjointement par quatre techniciens recrutés à cet effet à l'aide de ces financements spécifiques et par le personnel permanent du CRPF.

Recettes

Etat (Ministère de l'agriculture)	600 660 €
Taxe foncière sur les bois et forêts	335 610 €
Conventions de développement :	
Conseil régional	40 000 €
Conseils généraux (22, 29, 35 et 56).....	172 500 €
Autres conventions (État, Conseil régional)	84 770 €
Autres recettes	45 974 €
Total	1 279 514 €

Dépenses

Personnel	892 990 €
Fonctionnement	276 061 €
Investissements	110 463 €
Total	1 279 514 €

Conseil d'administration

Le conseil d'administration a été élu en février - mars 2005. Il est composé de :

COLLÈGE DÉPARTEMENTAL		
	Titulaires	Suppléants
Côtes d'Armor	M. André ALLANIC (vice-président) M. Guy HERVÉ	M. Antoine de COUESNONGLE Mme Marie Françoise de SAINT PIERRE
Finistère	M. Roland de GUÉBRIANT	M Bruno BOMMELAER
Ille et Vilaine	M. Guy de COURVILLE (1 ^{er} vice président)	
Morbihan	M. Guy de PENANSTER (président) M. Stéphane du PONTAVICE	M. Philippe DUQUESNE M. Jean de MARCELLUS
COLLÈGE RÉGIONAL		
	Titulaires	Suppléants
	M. Alain de CHABANNES (vice-président)	M. Dominique GUILLET
	M. André DUPUY	M. André MICHELEZ
	M. Claude FRANCO	M. Bruno de PIOGER
ADMINISTRATEUR MEMBRE DE DROIT		
	M. Jacques JAOUEN Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	



Personnel

Nicolas PARANT, directeur au siège

PÔLE TECHNIQUE	PÔLE ADMINISTRATIF À RENNES
<p>Michel COLOMBET, Gilles PICHARD et Bruno ROLLAND, ingénieurs au siège Xavier GRENIÉ, technicien à missions régionales Jean Pierre DROUGARD et Laurent GIRARD, techniciens à l'antenne des Côtes d'Armor Cyrille CORMIER et Maurice NICOLAS, techniciens à l'antenne du Finistère Jean Marc CARREAU et Julien BLANCHIN, techniciens à l'antenne d'Ille et Vilaine Joseph GUILLOU et Didier MOMPIED, techniciens à l'antenne du Morbihan</p>	<p>Marylène FAUVEL et Sophie RONDELÉ, secrétariat</p> <p>Isabelle MACANNUCO DAVY, comptabilité</p>

